



Habitants
5 466 000



PIB
31 481 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
35 140 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.27% de PIB	85.2 par hab.	29.8 par hab.	20.18 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, l'Écosse (RU) a consacré 465 698 496 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 85,2 € par habitant, ce qui est bien supérieur à la médiane CdE et représente 0,27 % du PIB, ce qui est proche de la médiane CdE. En 2020, l'Écosse (RU) avait l'une des parts les plus élevées du budget, consacrée aux services du ministère public (41%). Le pourcentage du budget consacré à l'aide judiciaire est également très élevé (24%) malgré la diminution progressive du montant par habitant depuis 2014.

Aide judiciaire

Comme dans la plupart des systèmes de Common Law, l'Écosse (RU) affiche continuellement un nombre d'affaires bénéficiant d'une aide judiciaire parmi les plus élevés pour 100 000 habitants, tant en matière pénale qu'en matière autre que pénale. Le montant moyen d'aide judiciaire accordé par affaire (680€) est également supérieur de près de 50% à la valeur médiane européenne.

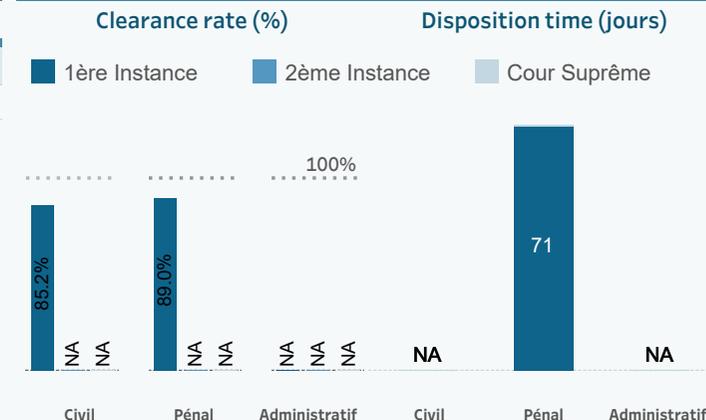
Professionnels de la justice

Parmi les caractéristiques notables du système, le faible nombre de juges pour 100 000 habitants par rapport au niveau européen (3,70, soit environ cinq fois moins que la médiane du CdE), le nombre élevé de personnels non-juge par juge (7,9, soit plus du double de la médiane du CdE) et les montants absolus élevés des salaires bruts des juges en comparaison avec les autres pays, tant en début qu'en fin de carrière, peuvent être mentionnées. Le nombre de procureurs est en augmentation depuis 2016, et s'élève désormais à 10,06, proche de la valeur médiane du CdE. La proportion de femmes est comparativement faible chez les juges (26%) et élevée chez les procureurs (70%).

Les TIC dans le système judiciaire

L'Écosse (RU) a un indice TIC de seulement 1,6, qui a même diminué de 1,2 point par rapport à 2018. Il s'agit désormais de l'un des indices TIC les plus faibles enregistrés en Europe.

Efficacité

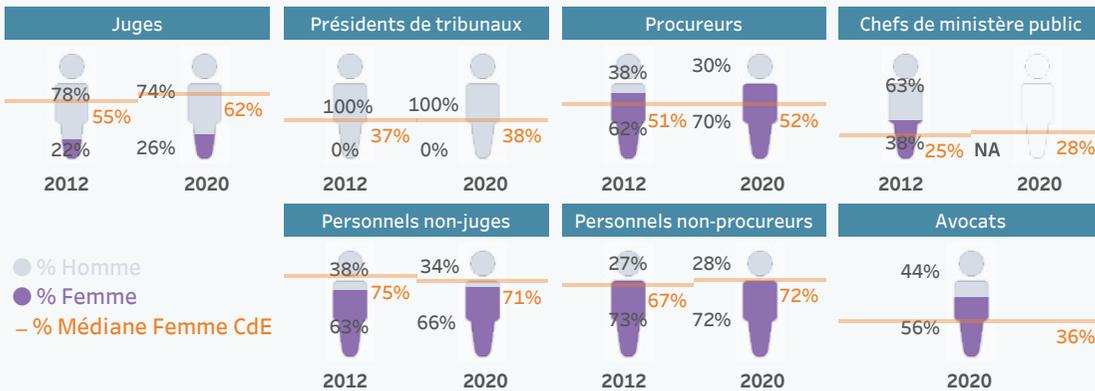


Efficacité : L'Écosse (RU) a fourni très peu de données sur le flux d'affaires. A partir des informations disponibles, on peut noter que le nombre d'affaires civiles et commerciales contentieuses de 1ère instance – nouvelles et terminées – montre la même tendance de diminution d'environ un quart par rapport à 2018 (les affaires nouvelles ont diminué de 26,7% et les affaires terminées de 23,2%). Cela suit la tendance générale identifiée durant la pandémie de la COVID-19 dans les autres États et entités. Les données sur les affaires pendantes pour cette catégorie ne sont pas disponibles, ce qui rend toute analyse supplémentaire des indicateurs d'efficacité pratiquement impossible. En ce qui concerne les affaires pénales de 1ère instance, le nombre d'affaires nouvelles en 2020 est à un niveau similaire à celui de 2018. Le nombre d'affaires terminées a été communiqué pour la première fois pour 2020, et il est inférieur au nombre d'affaires nouvelles, ce qui a résulté en un CR pas très favorable de 85,2 %.

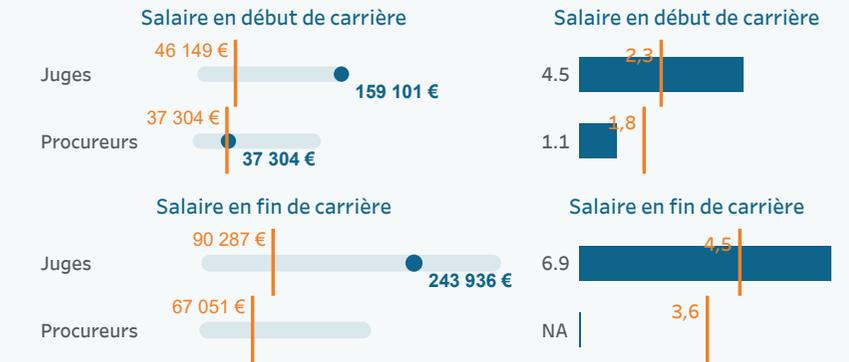
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



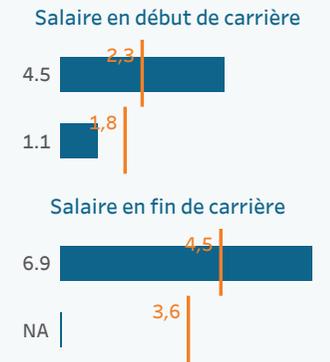
Parité



Salaires bruts absolus

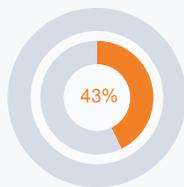


Ratio avec le salaire moyen brut annuel



Tribunaux (pour 100 000 habitants)

Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

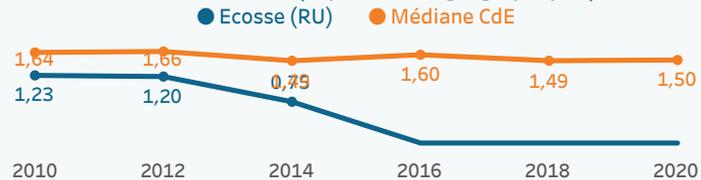


- Tribunaux spécialisés
- Tribunaux de droit commun
- Médiane CdE

Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Indice	Médiane CdE
Taux de déploiement	Total	1.57	6,5
Communication avec les tribunaux	Civil	2.39	6,6
	Pénal	2.71	5,7
	Administratif	0	6,1
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	1.48	6,1
	Pénal	1.85	4,1
	Administratif	0	5,0
Aide à la décision	Civil	4.68	7,3
	Pénal	4.68	7,3
	Administratif	0	7,4

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
 CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

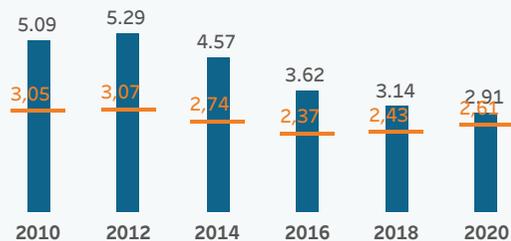
Instance



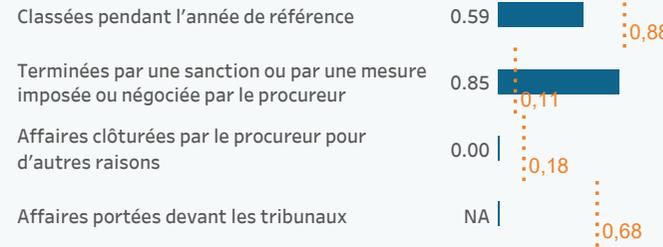
Clearance Rate			Disposition Time (en jours)			Evolution du Disposition Time						
						2010	2012	2014	2016	2018	2020	
Civil	Cour Suprême	NA	100%	NA	172	NA	NAP	NAP	NAP	NAP	NA	
	2ème Instance	NA	104,2%	NA	177	NA	NA	NA	NA	NA	NA	
	1ère Instance	85.2%	98,1%	NA	237	NA	NA	NA	NA	NA	NA	
Pénal	Cour Suprême	NA	101,0%	NA	120	NA	NAP	NAP	NAP	NAP	NA	
	2ème Instance	NA	99,4%	NA	121	NA	NA	NA	NA	NA	NA	
	1ère Instance	89.0%	94,7%	71	149	NA	NA	NA	NA	NA	71	
Administratif	Cour Suprême	NA	101,2%	NA	249	NA	NAP	NAP	NAP	NAP	NA	
	2ème Instance	NA	100,9%	NA	253	NA	NA	NA	NA	NA	NA	
	1ère Instance	NA	97,5%	NA	358	NA	NA	NA	NA	NA	NA	

Ministère public

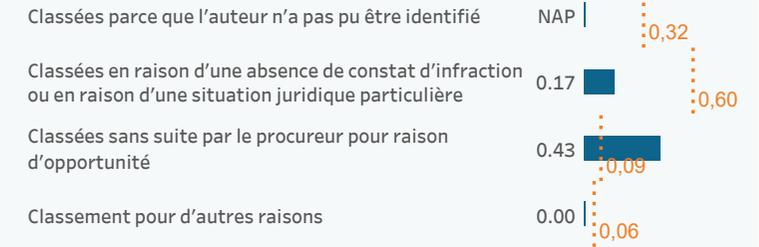
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

[NA](#)

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

[NA](#)

3 - Informations sur le système judiciaire

[NA](#)